

RÈGLEMENT DU TROPHÉE DU JEUNE RESPONSABLE

1 GÉNÉRALITÉ

- 1.1. Ce challenge est ouvert aux JEUNES, garçons et filles dès lors qu'ils ont entre 16 et 20 ans dans l'année, membres d'une association affiliée à la FSCF et titulaires d'une licence FSCF.
- 1.2. Ce trophée, intitulé « Trophée du jeune responsable », est décerné toutes les années impaires lors du Congrès fédéral.
- 1.3. Ce trophée sera matérialisé par un objet sur lequel sera apposé une plaque portant la mention « Trophée du jeune responsable FSCF » ainsi que le millésime de sa remise.
- 1.4. En partenariat avec le Crédit Mutuel, le Trophée du jeune responsable prévoit de récompenser le gagnant avec un lot d'une valeur cumulée maximale de 500 euros, les 5 suivants avec un lot d'une valeur de 100 euros. Le premier sera convié au Congrès fédéral pour la remise de son prix.
- 1.5. Les candidats doivent fournir une attestation de la part du président de l'association au sein de laquelle ils sont licenciés qui confirme leur candidature. De plus, ils devront remplir le formulaire en ligne pour concourir.

2 CANDIDATURE

- 2.1. L'annonce de l'ouverture du formulaire en ligne parviendra aux associations par le canal des comités départementaux et régionaux.
- 2.2. Un jeune responsable ne pourra présenter sa candidature au concours du jeune responsable que deux fois, consécutives ou non.

- 2.3. Les jeunes responsables et les associations ont la possibilité d'accéder directement au formulaire de candidature sur le site www.fscf.asso.fr ou d'en faire la demande auprès de la fédération.
- 2.4. Le formulaire finalisé reçu par mail par le candidat devra être visé par le président de l'association et transmis, avant le 19 octobre 2025, par mail à : caterina.ciriani@fscf.asso.fr.
- 2.5. La fédération informera les comités départementaux et régionaux d'appartenance du jeune responsable de sa candidature au trophée après les résultats.

3 FORMULAIRE DE CANDIDATURE

- 3.1. Un formulaire en ligne devra être complété sur le site de la fédération. En complément, les candidat-e-s devront fournir un dossier de présentation au format libre, court et percutant, tel qu'une vidéo de 3 minutes, une présentation de 4 à 5 diapositives maximum, ou un collage de photos avec légendes. Si le fichier est trop volumineux pour être téléchargé via le formulaire, et que vous ne souhaitez pas en altérer la qualité, vous pouvez l'envoyer directement à l'adresse suivante : caterina.ciriani@fscf.asso.fr.
- 3.2. Le dossier de présentation devra mettre en lumière les motivations du-de la candidat-e, illustrer de manière concrète son engagement actuel ou passé, et proposer des idées ou projets sur le rôle qu'il-elle souhaite jouer à l'avenir, que ce soit au sein de son association, de son comité départemental, ou de toute autre structure fédérale, associative ou citoyenne.
- 3.3. Le questionnaire demandera des connaissances de nature sportive, socio-éducative ou de culture générale en rapport avec la FSCF, sur l'environnement, le « vivre ensemble », l'intergénéralité, le développement durable et les divers problèmes de société qui nécessiteront l'utilisation des moteurs de recherche ou la consultation de personnes compétentes ou de livres qui conduiront à la réflexion et à la synthèse.
- 3.4. Les réponses du formulaire devront comporter entre 5 lignes minimum et 15 lignes maximum.

4 JURY

- 4.1. Un jury présidé par le président général comprenant un représentant du comité directeur, un représentant du Crédit Mutuel, le chargé de mission jeunesse et éducation populaire de la Fédération, ainsi que les membres du bureau des Amis de la fédération, établira le classement qui désignera le lauréat, candidat le plus

impliqué dans la vie associative, et notamment au sein d'une association affiliée à la FSCF.

- 4.2 En cas d'égalité entre deux candidats à l'issue du classement, la voix du président général sera prépondérante.
- 4.3 Le classement de tous les candidats ainsi que les prix seront donnés lors du Congrès fédéral de novembre 2025. Le classement sera communiqué aux associations, comités départementaux et régionaux d'appartenance des candidats après le Congrès fédéral. Le classement, la lettre de motivation et la photo du lauréat pourront être publiés dans le journal « Les Jeunes » ainsi que sur le site de la FSCF : www.fscf.asso.fr.
- 4.4 Le classement des candidat·e·s s'appuiera sur un total de 100 points, répartis comme suit :
 - Dossier de présentation : noté sur 10 points.
 - Formulaire en ligne : composé de 10 questions :
 - Les questions 1 à 8 sont chacune notées sur 10 points.
 - Les questions 9 et 10 sont chacune notées sur 5 points.

5 DIVERS

- 5.1 Les points non prévus par le présent règlement et les divers litiges seront étudiés par le bureau des Amis de la fédération.
- 5.2 Le fait de participer au concours implique l'acceptation de ce règlement.